

Tableau des modifications de la Commission des lois de l'Assemblée nationale apportées au P JL Immigration / Asile

Ce tableau est un **document de travail** interne du Gisti, qui peut donc contenir une ou des erreurs.

Pour confirmation, reportez-vous impérativement au **Texte comparatif diffusé sur le site de l'Assemblée nationale**.

Version Sénat transmise à l'AN https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1855_projet-loi#	Texte après Commission des lois AN https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1943_texte-adopte-commission#
1. Article 1er A : orientations pluri-annuelles et quotas	Quotas remplacés par des objectifs chiffrés
2. Article 1er BA : habilitation de la (seule) PAF à contraindre à embarquer	Supprimé
3. Article 1er BB : rapport sur la mise en place de visas francophones « travailleur » et « entrepreneur »,	Supprimé
4. Article 1er B : Durcissement des conditions du regroupement familial :	Partiellement assoupli (on revient à 18 mois de présence au lieu de 24)
5. Article 1er C : Exigence linguistique pour le regroupement familial	Adopté
6. Article 1er D : Instruction par les mairies des conditions de ressources et d'hébergement	Partiellement amendé
7. Article 1er EA : Alignement du droit au séjour « conjoint de français » sur les conditions du regroupement familial	Supprimé
8. Article 1er EB : Élargissement des cas de refus de délivrance ou de renouvellement des CS temporaire ou pluriannuelle	Largement amendé (reste « seulement » les « faits commis sur le titulaire d'un mandat électif public ») ;
9. Article 1er EC : Augmentation de la condition de résidence pour la délivrance d'un TS VPF (3 à 5 ans)	Supprimé
10. Article 1er E : Durcissement des conditions du TS « étranger malade »	Amendé à la marge ; le durcissement reste ;
11. Article 1er F : TS étrangers malades - Ajout précision/ définition sur les conséquences d'une exceptionnelle gravité	Amendé à la marge

12. Article 1er GA : TS étudiant - Dépôt d'une caution pour l'obtention d'un premier titre	Supprimé
13. Article 1er G : TS étudiant - obligation de justifier annuellement du « caractère réel et sérieux des études »	Amendé à la marge
14. Article 1er HA : majoration des droits universitaires pour les étudiants extra-communautaires (légalisation)	Supprimé
15. Article 1er H : Expérimentation de l'examen à 360°	Adopté
16. Article 1er I : Suppression de l'aide médicale d'État	Supprimé
17. Article 1er J : Exclusion des personnes en « situation irrégulière » de la réduction des tarifs de transports	Adopté
18. Article 1er K : Admission au séjour des ressortissants britanniques propriétaires de résidences secondaires	Supprimé
19. Article 1er L : Rétablissement du délit de séjour irrégulier	Supprimé
20. Article 1er M : Reconnaissances frauduleuses de paternité : aggravation des pénalités	Adopté
21. Article 1er N : Prestations familiales non contributives : 5 années de résidence	Supprimé
TITRE IER ASSURER UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PAR LE TRAVAIL ET LA LANGUE	TITRE IER ASSURER UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PAR LE TRAVAIL ET LA LANGUE
<u>Chapitre Ier Mieux intégrer par la langue</u>	<u>Chapitre Ier Mieux intégrer par la langue</u>
22. Article 1er : CIR renforcement des exigences	Partiellement amendé
23. Article 1er bis : Limitation du nombre de renouvellements consécutifs d'une CST	Supprimé
24. Article 1er ter : Fin de la présomption de validité des actes d'état civil étrangers en cas de non légalisation.	Adopté
25. Article 2 : contribution des employeurs à la formation en français des travailleurs étrangers	Partiellement amendé
26. Article 2 bis A : Nouveau cas de déchéance de nationalité (homicide sur dépositaires de l'autorité publique)	Supprimé
27. Article 2 bis : Acquisition de la nationalité (nés en France de parents étrangers) : manifestation de volonté	Supprimé
28. Article 2 ter A : Acquisition de la nationalité par mariage : condition de délai (4 à 5 ans)	Supprimé
29. Article 2 ter B : Impossibilité d'acquérir la nationalité pour qui « n'est manifestement pas assimilée à la communauté française ».	Supprimé
30. Article 2 ter C : Conditions d'acquisition de la nationalité -	Supprimé

territoires ultra-marins	
31. Article 2 ter : extension aux enfants nés en France de parents étrangers de l'interdiction d'acquérir la nationalité en raison de condamnations pénales	Supprimé
32. Article 2 quater : Naturalisation : délai de séjour régulier passe de 5 à 10 ans	Supprimé
33. Article 2 quinquies : déclarations de nationalité : augmentation du timbre fiscal	Supprimé
<u>Chapitre II Favoriser le travail comme facteur d'intégration</u>	
34. Articles 3 et 4 : suppression (métiers en tension et accès au travail des DA)	Article 3 : Suppression maintenue Article 4 : Rétabli (accès au travail des DA à fort taux de reconnaissance) Article 4 bis A nouveau : accès au travail des DA étendu dans deux cas (défaut de réponse OFPRA dans les 6 mois et inexécution de la décision de transfert)
35. Article 4 bis : Mécanisme d'admission exceptionnelle au séjour « métiers en tension »	Résidence 3 ans - 8 mois de travail sur les 24 derniers mois – de plein droit sauf si le préfet s'y oppose pour MOP, polygamie, non respect des principes de la République ...
36. Article 4 ter : Fréquence et méthode de révision de la liste métiers en tension :	Amendé
37. Article 5 : Accès au statut d'entrepreneurs individuel impossible à défaut de TS l'autorisant	Adopté
38. Article 6 : passeport talent ; nouvelle dénomination	Adopté
39. Article 7 : praticiens PADHUE : signature d'une charte valeurs de la République	Amendé
40. Article 7 bis : suspicions de fraude au mariage : opposition du PR	Partiellement supprimé
41. Article 7 ter : Accès au séjour des jeunes majeurs pris en charge par l'ASE avant l'âge de 16 ans (condition d'absence de liens avec la famille)	Supprimé
<u>Chapitre III (Division supprimée)</u>	idem
42. Article 8 : Amende administrative emploi d'étranger sans titre	Amendé à la marge
<u>Chapitre IV Distinguer les parcours d'intégration réussis (Division nouvelle)</u>	Supprimé
43. Article 8 bis : Création d'un diplôme de l'intégration	Supprimé
TITRE II AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS REPRÉSENTANT UNE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC	TITRE II AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS REPRÉSENTANT UNE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC
<u>Chapitre Ier Rendre possible l'éloignement d'étrangers</u>	<u>Chapitre Ier Rendre possible l'éloignement d'étrangers</u>

<u>constituant une menace grave pour l'ordre public</u>	<u>constituant une menace grave pour l'ordre public</u>
<p>44. Article 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abaissement du seuil permettant d'annuler la protection contre l'expulsion - Suppression des protections relatives contre l'expulsion dans trois cas - Suppression des protections quasi-absolues contre l'expulsion dans trois cas - Généralisation de l'ITF pour les crimes et pour les délits punis de plus de trois ans de prison - Suppression des cas de protection relative contre l'ITF - Extension des cas d'exclusion de la protection absolue contre l'ITF 	<p>Le seuil remonte de 3 à 5 ans d'emprisonnement encourus</p> <p>Suppression maintenue</p> <p>Seuil relevé de 5 ans à 10 ans encourus et maintien des autres cas</p> <p>Suppression de la généralisation de l'ITF</p> <p>?</p> <p>?</p>
45. Article 9 bis : Libération sous contrainte : condition d'exécution de la mesure d'éloignement	Adopté
46. Article 10 : Suppression de toutes les « protections » contre les OQTF	Adopté
47. Article 10 bis : Durée de l'IRTF => 10 ans (au lieu de trois) en cas de MGOP	<u>Déplacement à l'art. 18</u> de l'art. 10 bis sur l'IRTF portée à 10 ans en cas de MOP (?)
48. Article 11 : empreintes digitales et photos sous contrainte (frontière et retenue)	Adopté, + sans l'assistance d'un avocat
49. Article 11 ter : Création d'un fichier de « MNA délinquants »	Supprimé
50. Article 12 : Fin de la rétention pour les moins de 16 ans	Porté de 16 à 18 ans et inclusion des LRA
51. Article 12 bis A : Assignation à résidence et rétention des demandeurs d'asile (MOP + hors GUDA)	Adopté
52. Article 12 bis B : Allongement de la durée de l'assignation à résidence	Adopté
53. Article 12 bis C : délai entre deux placements en rétention (réduit à 48 h dans certains cas)	Adopté
54. Article 12 bis : Suppression de l'accès au «contrat jeune majeur» de 18 à 21 ans en cas d'OQTF.	Supprimé
55. Article 12 ter : cahier des charges national pour l'évaluation des MIE	Supprimé
<u>Chapitre II Mieux tirer les conséquences des actes des étrangers en matière de droit au séjour</u>	<u>Chapitre II Mieux tirer les conséquences des actes des étrangers en matière de droit au séjour</u>
<p>56. Article 13 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création du contrat d'engagement au respect des principes de la République - Cas de retrait du TS d'un réfugié (retour volontaire pays d'origine) - Refus ou retrait TS pour MOP : compétence liée du préfet 	<p>Adopté</p> <p>?</p> <p>Supprimé</p> <p>Adopté</p>

- CS pluriannuelle : condition de résidence habituelle (6 mois par an sur trois ans) - Refus renouvellement ou retrait Carte de résident en cas de MGOP	Adopté
57. Article 13 bis Délivrance d'un titre résultant d'une reconnaissance de paternité ou maternité. : durée d'entretien de l'enfant porté à 3 ans	Supprimé
58. Article 14 A : Refus de VLS ressortissants d'États non coopératifs	Adopté et amèndé
59. Article 14 B : Information des organismes de SS de la décision portant refus ou retrait de titre de séjour	Adopté
60. Article 14 C : Prise en charge par l'étranger des frais d'assignation à résidence	Adopté
61. Assignation de 45 jours renouvelable deux fois au lieu d'une	Adopté
62. Article 14 D : L'aide au retour ne peut être attribuée qu'une seule fois.	Adopté
63. Article 14 E : Extension des cas de placement en rétention des « dublinés »	Supprimé
64. Article 14 F : non-respect des prescriptions de l'assignation à résidence – renforcement des sanctions	Adopté
65. Article 14 G ; Extension du régime de la retenue pour vérification d'identité à la Guyane.	Supprimé
TITRE III SANCTIONNER L'EXPLOITATION DES ÉTRANGERS ET CONTRÔLER LES FRONTIÈRES	TITRE III SANCTIONNER L'EXPLOITATION DES ÉTRANGERS ET CONTRÔLER LES FRONTIÈRES
66. Article 14 : Aide à l'entrée et au séjour en BO : sanctions renforcées	Adopté
67. Article 15 : Marchands de sommeil : renforcement des sanctions	Adopté
68. Article 15 bis : TS-VPF 1 an si plainte contre marchand de sommeil	Adopté et réintégré à l'art. L 425-1 + 15 ter nouveau : titre de séjour de plein droit pour les victimes de traite
69. Article 16 : Sanction des compagnies aériennes (défaut de contrôle documentaire)	Adopté
70. Article 16 bis A : Collecte de données PNR membres d'équipage	Adopté
71. Article 16 bis : Suppression du droit au jour franc	Adopté
72. Article 17 : visite sommaire des véhicules particuliers bande des 20 km	Adopté et facilité (suppression de la condition de raisons plausibles de soupçonner)
73. Article 18 : Durée de l'IRTF portée de 3 à 5 ans	Adopté + 10 ans en cas de MGOP
74. Article 18 bis : Refus de visa si OQTF dans les 5 ans précédents	Adopté
TITRE IV ENGAGER UNE RÉFORME STRUCTURELLE DU SYSTÈME DE	TITRE IV ENGAGER UNE RÉFORME STRUCTURELLE DU

L'ASILE	SYSTÈME DE L'ASILE
75. Article 19 : Expérimentation pôles territoriaux France asile – adaptation des délais – entretiens - droits -	Des pôles territoriaux « peuvent être créés » (abandon de « sont créés »)
76. Article 19 bis A : Clôture procédure asile abandon lieu d'hébergement	Adopté
77. Article 19 bis B : OQTF automatique après rejet définitif de la demande d'asile	Supprimé
78. Article 19 bis C : Durcissement des critères de réunification familiale	Adopté
79. Article 19 bis : Automaticité des refus et retraits de CMA	Adopté
80. Article 19 ter A : Exclusion de l'hébergement d'urgence en cas d'OQTF	Supprimé Art. 19 ter AB nouveau : conditions de séjour de six mois pour accéder à la PUMA
81. Article 19 ter : Intégration des places en CADA et CPH dans le décompte du taux 20 à 25 % de logements sociaux imposé aux communes	Supprimé
82. Article 19 quater : expulsion hébergement demandeurs d'asile déboutés (référés)	Adopté
83. Article 20 : Création de chambres territoriales + Fin du principe de collégialité à la CNDA	Adopté Adopté mais Collégialité exclue pour les mineurs
84. Article 20 bis : suspension de la vidéo-audience à la CNDA en cas de difficulté technique	Adopté
TITRE V SIMPLIFIER LES RÈGLES DU CONTENTIEUX RELATIF À L'ENTRÉE, AU SÉJOUR ET À L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS	TITRE V SIMPLIFIER LES RÈGLES DU CONTENTIEUX RELATIF À L'ENTRÉE, AU SÉJOUR ET À L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS
Chapitre Ier Contentieux administratif	Chapitre Ier Contentieux administratif
85. Article 21 : Réforme du contentieux de l'éloignement	Retour à la "simplification du contentieux" telle que prévu dans le PJJ
86. Article 22 : Coordination	Adopté
87. Article 23 : Introduction d'un mécanisme de « contradictoire aménagé » dans le CJA	Adopté
88. Article 23 bis - Permettre à l'OFII de présenter des observations dans le cadre d'un recours contre un refus de TS « étranger malade » sans être tenu par le secret médical. - Possibilité d'édicter une décision d'éloignement dès la date du rejet du recours contre la décision de l'OFPPRA et de l'exécuter seulement à compter de sa notification (dissociation date adoption / date d'exécution).	Adopté Adopté Adopté

<p>- Visite domiciliaire aux fins de récupération du passeport d'un étranger assigné à résidence.</p> <p>- Extension à 144 heures (contre 96 heures) de la durée de validité de l'ordonnance du juge des libertés et de la détention (JLD) autorisant la visite domiciliaire d'un étranger assigné à résidence</p> <p>- Allongement de la première phase de rétention administrative : pas d'intervention du juge avant 4 jours.</p> <p>- Allongement de 10 à 24 heures du délai de maintien à disposition de la justice pour appel parquet en cas de décision de mis en liberté .</p>	<p>Supprimé</p> <p>Adopté</p> <p>Adopté</p>
<p>Adopté Chapitre II Contentieux judiciaire</p>	
<p>89. Article 24 : Audience JLD – ZA délocalisée – principe – organisation suspension en cas de mauvaise qualité de retransmission</p>	<p>Adopté avec quelques aménagements</p>
<p>90. Article 25 : Délai pour statuer du JLD – ZA : 24 à 48 heures dans deux cas</p>	<p>Adopté avec quelques aménagements</p>
<p>91. Article 25 bis : Ajout du caractère substantiel de l'atteinte portée aux droits de l'étranger pour prononcer des nullités de procédure.</p>	<p>Adopté</p>
<p>92. Article 25 ter : Caractère suspensif de l'appel contre une décision mettant fin à la rétention lorsque le motif de l'éloignement et de la rétention est lié à des faits de terrorisme.</p>	<p>Adopté</p>
<p>TITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES</p>	
<p>93. Article 26 : Habilitation ordonnances adaptations Outre-mer</p>	<p>Adopté</p>
<p>94. Article 27 : Entrée en vigueur ; Report au 1^{er} janvier 2027 pour fin de la rétention des mineurs à Mayotte</p>	<p>Entrée en vigueur différée à 2026 (et non 2025) de la condition de réussite à l'examen de français dans le cadre du CIR</p>
	<p>- Après l'art 26, nouvelle disposition : durcissement des conditions pour bénéficier du droit du sol dans le Département de Mayotte (les deux parents doivent être en situation régulière au moment de la naissance de l'enfant depuis au moins un an).</p> <p>- Après l'art 26, nouvelle disposition : situation particulière du territoire de Saint-Pierre et Miquelon pour l'application du nouveau dispositif introduit par l'article 4bis du présent projet de loi permettant la régularisation des travailleurs dans les métiers en tension (1 TS puis carte pluriannuelle si renouvellement du premier TS)</p> <p>- Après l'art 26 : liste des métiers en tension adaptée en Outre-mer</p> <p>- Après l'art 26 : instauration d'une commission du titre de séjour en Guyane ("Les 2^e à 4^e de l'article L. 441-4 du code</p>

de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile sont abrogés").

- Après l'art 26 : augmentation du délai d'entretien de l'enfant exigé de 2 à 3 ans pour obtenir un titre de séjour « parent d'enfant français » à Mayotte
- Après l'art 26 : extension à la Guyane de la durée maximale dérogatoire de huit heures de la rétention aux fins de vérification d'identité, supprimé du titre II bis, afin de le replacer dans le titre VI consacré aux Outre-mer.
- Après l'art 26 : dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant les moyens technologiques et humains supplémentaires nécessaires pour assurer le contrôle des côtes maritimes de l'archipel guadeloupéen + demande de rapport sur les moyens accordés à la formation linguistique
- art 27 entrée différée de la condition de réussite à l'examen de français dans le cadre du CIR à 2026 (et non 2025)
- Après l'art 27 limitation à Mayotte du regroupement familial à la famille nucléaire.
- Après l'art 27 : Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le renforcement des moyens du contrôle de l'immigration à Mayotte + éventuelle création d'un poste de préfet "délégué à la lutte contre l'immigration clandestine placé auprès du représentant de l'État à Mayotte".
- Après l'art 27 Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conditions d'accueil dans les Outre-mer.